LA DEMI-PENSION EN 4 POINTS

Contrôlé par ECOCERT EN CUISINE

- LES MODALITÉS PRATIQUES

Inscrire votre enfant dans l'un des forfaits proposés sur la fiche d'inscription ci-jointe ; une carte nominative sera remise aux élèves de 6ème ; elle est à conserver de la 6ème à la 3ème.
En cas de perte ou de détérioration, la carte sera facturée 5 € (tarif de l'année scolaire 2021-2022).
Attention : des TIGS seront mis en place aux élèves qui oublieraient leurs cartes plusieurs fois dans le mois.

En cours d'année, des changements de régime de ½ pension peuvent être demandés par courrier adressé au service de gestion et ce avant le début du trimestre :

1er trimestre (septembre-décembre) : changement possible jusqu'au 26 Septembre 2022 (emploi du temps définitif)

2ème trimestre (janvier à mars) : courrier de demande de changement à faire ***avant*** les vacances d'hiver 2022.

3ème trimestre (avril à juin) : courrier de demande à faire avant le 31 mars 2023

Vous êtes externe ? ou votre forfait ne vous permet pas de manger certains jours ? Vous pouvez alors acheter un ticket jetable à 2.00 € (tarifs 2022), auprès du service de gestion.

- FACTURATION DES REPAS

Les tarifs et les remises d'ordre sont déterminés et votés par le Conseil Départemental en Conseil d'Administration. Vous pouvez les consultez sur le site du Département de l'Isère.
La facturation trimestrielle **est un FORFAIT** et non une facture en fonction des repas réellement consommés.
Les factures sont remises aux familles **UNIQUEMENT PAR MAIL** avant les vacances (d'automne, de février et d'avril).

- LE RÈGLEMENT DE LA DEMI-PENSION

- Soit par télépaiement – info sur Pronote
- Soit par chèque à l'ordre de l'agent comptable du collège de Champier
- Soit en espèces au service de gestion durant les horaires d'ouverture

- LES AIDES

- **LES BOURSES DE COLLEGE** : dont le dossier est constitué début septembre, viennent directement en déduction du prix de la demi-pension.
- **LE FONDS SOCIAL** : la famille retire un *dossier* au *secrétariat du Collège* ou directement auprès de *l'assistante sociale* (à partir du mois de septembre).

N'attendez pas la fin du trimestre pour déposer une demande de fonds social.

Le montant sera directement déduit de la facture de demi-pension.

Déjeuner selon les points cités

ACADEMIE DE GRENOBLE
ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Collège de Champier

165, route du 16 Mai 1944
38260 CHAMPIER

FICHE INTENDANCE
INSCRIPTION A LA ½ PENSION

NOM Prénom de l'élève : _____

Classe : ☐ 6ème ☐ 5ème ☐ 4ème ☐ 3ème

RESPONSABLE QUI PAIE LES FRAIS SCOLAIRES

NOM Prénom : _____
Email : _____

RIB A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

Demande son inscription à la demi-pension pour l'année scolaire 2022/2023 en

Externe ☐

Externe surveillé (ayant un PAI ou un emploi du temps aménagé sur autorisation du Chef d'Etablissement) ☐ **(pour info : un micro-onde est mis à disposition au self uniquement pour les élèves ayant un PAI)**

DP 4 Jours ☐

DP 3 Jours ☐
DP 2 Jours ☐
DP 1 Jour ☐

DP 3J, 2J, 1J, merci de cocher les jours (qui seront FIXES)			
LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

Fait à : _____ le _____

Signature du responsable

ATTENTION :
Tout dossier incomplet ne pourra être traité